



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires
et de la mer**

Service Eau, Biodiversité et
Développement Durable

**RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
SUR 2 PROJETS D'ARRÊTÉS LIÉS A L'EXPLOITATION DE LA CHASSE SUR LE DOMAINE
PUBLIC MARITIME DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

- Projet d'arrêté N° 23EB561 portant définition du lot n°1 pour l'exploitation de la chasse sur le Domaine Public Maritime et limitations particulières de l'exercice de la chasse sur le lot
- Projet d'arrêté N° 23EB563 portant définition du lot n°2 pour l'exploitation de la chasse sur le Domaine Public Maritime - Ce lot concerne le secteur du parking des Sables de Plaisance sur la commune de Saint Froult à la limite nord de la réserve naturelle de Moëze-Oléron. Cet arrêté précise que l'ouverture de la chasse sur ce lot est différée à la date de l'ouverture générale (deuxième dimanche de septembre au lieu du premier samedi du mois d'août) et que les horaires sont limités à la seule passée du matin (deux heures avant le lever du soleil jusqu'à dix heures).

La synthèse des observations recueillies lors de la participation du public, qui a eu lieu du 5 juillet au 27 juillet 2023, fait l'objet, conformément à l'article L. 120-1 du Code de l'Environnement, d'un document exposant les motifs de la décision.

Aucune observation n'a été formulée sur les 2 arrêtés énoncés ci-dessus.

Compte tenu de l'absence d'observation, il n'est pas proposé d'évolution des 2 arrêtés énoncés ci-dessus relatifs pour l'exploitation de la chasse sur le Domaine Public Maritime dans le département de la Charente-Maritime.

Le 02/08/23

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,

Le Chef du Service Eau, Biodiversité
et Développement Durable

Yann FONTAINE